

DA 241 – 23.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 16 mai 2023

relative à l'

APPROBATION DES COMPTES 2022 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV)

Vu le rapport d'activité 2022 de la Fondation des maisons communales de Vernier ;

vu le rapport de l'organe de contrôle COLBA SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 22 mars 2023, comprenant le bilan, les comptes de pertes et profits et les annexes ;

conformément aux statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier du 25 septembre 2021 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 25 avril 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 28 OUI et 3 abstentions (majorité simple)

décide

d'approuver les comptes annuels de la Fondation des maisons communales de Vernier pour l'exercice 2022 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.

